



GdB

# Championnat de France Interclubs Demande de dérogation

**Formulaire 08**

adoption : CEx du 12-13 mars 2022  
entrée en vigueur : 01 juin 2022  
validité : permanente  
secteur : Vie sportive  
remplace : Chapitre 04.07.F08 – 2023/1  
nombre de pages : 1

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion*

Partie réservée à la Commission

date d'arrivée :

N° de Chrono :

Remarque préliminaire : les demandes de dérogation se réfèrent aux articles 8 et 9 de l'annexe 4 - déroulement d'une rencontre de saison régulière.

**Club demandeur :**Division(s) concernée(s) <sup>(1)</sup> : TOP 12  N1  N2  N3 Journée(s) concernée(s) <sup>(1)</sup> : J1  J2  J3  J4  J5  J6  J7  J8  J9  J10 

(1) cocher la(les) case(s) correspondante(s)

Dérogation Gymnase Hauteur  Hauteur demandée :Tribunes  Commentaire :Dérogation Horaire  Horaire demandé :Dérogation Jour  Jour demandé :Dérogation Lieu  Lieu demandé :Inversion de rencontre  Equipe visiteuse :Autre  Préciser :

Si la demande de dérogation diffère selon les journées, indiquer ici le détail par journée :

Remarque/Commentaire:

NOM du demandeur :	Date : Signature :
--------------------	-----------------------

**Pour les demandes de modification du jour et/ou de l'horaire ou d'inversion d'une rencontre (cf art. 9.1.1 à 9.1.2 de l'annexe 4) :**

NOM de l'équipe visiteuse :	Accord <sup>(2)</sup> :
NOM du JA :	Accord <sup>(2)</sup> :

(2) L'accord consiste en une signature du représentant de l'équipe visiteuse et du JA désigné pour la rencontre sur ce document, ou l'envoi d'un e-mail confirmant l'accord à [interclubs@ffbad.org](mailto:interclubs@ffbad.org) (dans le cas où aucun JA n'est désigné au moment de la demande, seul l'accord de l'équipe visiteuse est requis).

La demande de déplacement d'une rencontre de la part de l'équipe réceptrice seule devra être accompagnée d'un justificatif d'empêchement d'occupation de la salle à l'horaire standard.